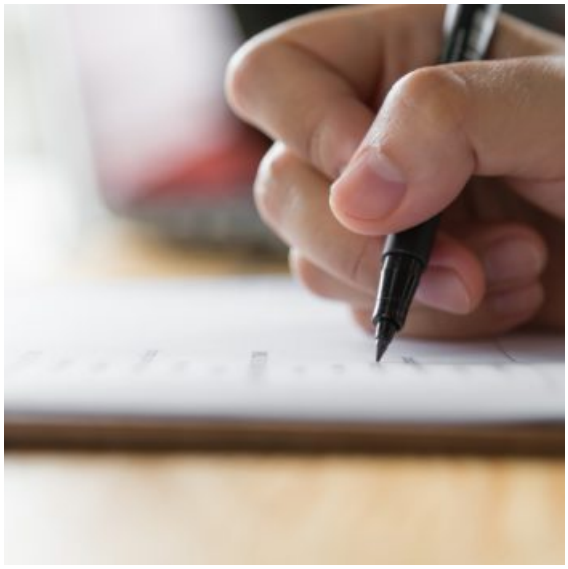
Examen professionnel au titre de l'année 2025 pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre chargé de l'agriculture.

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Examen professionnel d'accès au corps des attachés , nombre de places. Dates : inscription, écrit, RAEP, oral

Un examen professionnel est organisé au titre de l'année 2025 pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre chargé de l'agriculture.

L'essentiel :

Cet examen professionnel est ouvert aux membres du corps **des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture** régi par le décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture, ayant le ministre chargé de l'agriculture pour autorité de rattachement au sens de l'article 3 de ce même décret.
Les intéressés doivent **justifier au 1er janvier 2025 d'au moins six années de services publics** dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

- Le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat est fixé à **20.**

- Les inscriptions se feront par Internet sur le site : https://concours.agriculture.gouv.fr/ **du 5 février 2025 au 7 mars 2025 à minuit** (heure de Paris).
- La date limite de dépôt des pièces justificatives est fixée **au 21 mars 2025.**
- L'**épreuve écrite** d'admissibilité se déroulera **le 15 mai 2025** dans les centres suivants : Ajaccio, Amiens, Basse-Terre, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Toulouse, Uvéa.
- Les candidats déclarés admissibles téléverseront le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle **(RAEP)** dans leur espace candidat, par internet sur le site : https://concours.agriculture.gouv.fr/. La date limite de téléversement de ces dossiers est fixée **au 1er septembre 2025, dernier délai.**
- L'**épreuve orale d'admission** se déroulera à Paris **à partir** du **6 octobre 2025.**
- La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- Les candidats sont invités à consulter régulièrement leur espace candidat sur le site Internet https://concours.agriculture.gouv.fr/ afin de suivre l'avancement de leur dossier (statut d'inscription, convocations, notifications de résultats).
- En cas de réussite : la nomination dans le corps des attachés d'administration devient effective au moment où l'agent déclaré admis **opère une mobilité structurelle ou fonctionnelle** (Cf. la note de service SG/SRH/SDCAR/2024-351 du 25 juin 2024 d'orientation sur les parcours professionnels des corps de catégorie A du ministère chargé de l'agriculture).
- Préparation : le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 cité en référence (articles 19 à 21) instaure une dispense de service de 5 jours par an pour permettre à un agent de suivre des actions de formation dans le cadre de la préparation aux examens professionnels et concours. Les agents peuvent également mobiliser des jours supplémentaires sur leur compte épargne temps (CET) ou leur compte personnel de formation (CPF) sous réserve de l'accord de leur supérieur hiérarchique (cf. la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-451 du 14/06/2018).
- Toutes les informations sur l'examen (dont aménagement des épreuves, recours à la visioconférence….) consulter :

NS-2025-63/telechargement

Arrêté du 31 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Autres informations :

Formations :

La note de service précise :

- L'article L. 121-2 du code général de la fonction publique prévoit **que tous les agents publics doivent impérativement suivre une formation à la laïcité** avant le 9 décembre 2025. Dans le cadre de la
préparation à cet examen, les candidats sont donc invités à s'inscrire au module de formation en ligne et en distanciel intitulé « Les fondamentaux de la laïcité » disponible en autoformation sur la plateforme

MENTOR. Ce module est accessible via ce lien : https://mentor.gouv.fr/catalog/369

Vous devez donc **faire cette formation.** Nous vous conseillons de la **réaliser avant de finaliser votre dossier RAEP, afin de la mentionner.**

- Un examen, un concours s**e prépare, formations** à consulter sur les sites :

https://formco.agriculture.gouv.fr/

http://safire.fonction-publique.gouv.fr.

- Vous pouvez dans **un premier temps** faire cette formation en ligne :

Elaboration d'un dossier RAEP – Du 01/01/2025 au 31/12/2025 -Durée en ligne **01h** (nécessite une connexion à votre compte mentor)

Lien catalogue mentor

Cela peut vous donner des **premiers** éléments pour commencer à élaborer votre dossier **RAEP.** Ce dernier nécessite une attention particulière avec un **temps** de préparation et de rédaction **important**.

Se préparer :

- Il est essentiel de consulter les différents **rapports des jurys** (attendus et bilans), qui permettent d'appréhender les **attendus** et d'avoir une vue sur les écueils **à éviter.**
- Prenez l'habitude de consacrer un temps tous les jours pour vous **informer** sur votre environnement professionnel et ses actualités.
- Pour l'oral, n'oubliez pas de consulter l'arrêté de composition du jury

Le SEA-UNSA accompagne également, en deux temps, les préparations aux oraux :

- Une présentation générale visant à apporter aux candidats une meilleure connaissance des attendus de l'examen (ouverte à tous)
- Des oraux fictifs organisés pour les adhérents du SEA-UNSA, les personnes qui participent aux jurys fictifs ont également passé et réussi des examens professionnels.

Mieux nous connaître : https://unsa-sea.fr/

(publication hebdomadaire « Quoi de neuf » avec des actualités qui peuvent vous intéresser- Par exemple)

Pour les adhérents, en vous connectant sur le site vous avez accès à un essentiel, avec quelques conseils de préparation.